

Tableau de synthèse des chiffres clés

Nom de l'organisation	Fonds Pour la Chirurgie cardiaque ASBL		
Adresse (siège)			
site web URL	Rue Tenbosch 11, 1000 Bruxelles		
Certificateur des comptes	Frederik PLUMAT, Expert-Comptable ITAA sous le n°11.008.385	Catégorie de taille (A-B-C-D) [1]	A

Bilan		2025		2024		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs immobilisés	20/28	11 980,29 €		4 032,29 €		3 543,52 €	
Circulants	29/57	4 755 329,83 €		4 328 839,34 €		3 593 511,58 €	
Régularisations	490/491	1 750,91 €		1 336,66 €		9 756,20 €	
Patrimoine	10/14		4 257 126,70 €		3 309 126,81 €		2 808 747,25 €
Provisions	16		- €		- €		- €
Dettes - longues	17		- €		- €		- €
Dettes - court	42/48		520 328,03 €		641 583,55 €		665 857,58 €
Régularisations	492/493		- €		17,45 €		25 017,45 €
Total bilan		4 769 061,03 €	4 777 454,73 €	4 334 208,29 €	3 950 727,81 €	3 606 811,30 €	3 499 622,28 €

Compte de résultat		2025		2024		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services	60/61	21 529,85 €		234 233,85 €		191 249,54 €	
dont coût du personnel intérimaire et mis à disposition + rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu de contrat de travail		5 500,00 €		5 500,00 €		5 500,00 €	
Frais de personnel	62	150 333,62 €		199 699,84 €		188 704,31 €	
Amortissements et provisions	63	3 367,50 €		3 367,50 €		2 827,34 €	
Autres charges et produits d'exploitation	64/74	124 043,19 €	64,03 €	283 372,72 €	6 456,00 €	276 165,96 €	6 653,85 €
Charges et produits financiers	65/75	2 307,47 €	38 233,85 €	2 011,18 €	24 218,09 €	5 346,43 €	179 552,91 €
Charges et produits exceptionnels	66/76	- €	- €	- €	55,34 €	- €	- €
Chiffre d'affaires	70/72		- €		- €		- €
Total cotisations, dons, legs, subventions	73		818 891,29 €		1 135 041,38 €		689 634,02 €
Total charges et produits		301 581,63 €	857 189,17 €	439 312,37 €	1 165 770,81 €	388 127,62 €	875 840,78 €

Ressources		2025		2024		2023	
Total brut de récolte de fonds directe [2]	731+732	818 891,29 €	100%	1 135 041,38 €	100%	689 634,02 €	100%
Dons	731	88 725,34 €	11%	441 699,47 €	39%	110 180,38 €	16%
Legs	732	730 165,95 €	89%	693 341,91 €	61%	579 453,64 €	84%
Résultat (total net) récolte de fonds indirecte [2]		- €	0%	- €	0%	- €	0%
Subventions publiques	733	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Total ressources		818 891,29 €	100%	1 135 041,38 €	100%	689 634,02 €	100%

Affectations		2025		2024		2023	
Frais d'administration générale (FAG)		€ 127 452,89	18%	128 221,79 €	18%	112 878,56 €	16%
Coûts de récolte de fonds directe		€ 117 799,57	17%	140 666,83 €	19%	137 238,61 €	20%
Autres frais de fonctionnement (indirects)		€ 77 237,70	11%	89 381,42 €	12%	88 557,51 €	13%
Affectation au but social (coûts directs) [4]		€ 388 838,83	55%	365 279,18 €	50%	352 282,01 €	51%
Total affectations		€ 711 328,99	100%	723 549,22 €	100%	690 956,69 €	100%

Ratios		2023-2025	2025	2024	2023
Ratio frais d'administration générale/total produits		12,9%	14,87%	11,00%	12,89%
Ratio coût récolte de fonds directe/résultat brut dons + legs		15,6%	14,39%	12,39%	19,90%
Ratio dépenses d'impact		52,0%	54,66%	50,48%	50,98%
Tension salariale (max/min. brut, en ETP), coefficient par rapport à 1 [3]		1,45	168,00%	168,00%	100,00%

Facultatif : explications par rapport aux chiffres-clés ci-dessus : La tension salariale s'explique notamment par une ancienneté de 33 ans pour le salaire le plus élevé et une ancienneté de deux ans pour le salaire le plus bas. Le total des frais ne tient pas compte de l'annulation des budgets recherche inutilisés.

Nom et fonction du certificateur [5]	Je confirme que les données ci-dessus sont vraies et exactes, LECLERC Jean-Louis, président
Signature/cachet	<i>He Clerc</i>
Date	25-09-2026

[1] Voir art. 14 du Règlement d'ordre intérieur de RE-EF : Catégorie A : Petite association ou fondation | B : Micro-société | C : Petite société | D : Grande société.

[2] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des récoltes de fonds 'directes' et 'indirectes'. Les récoltes indirectes concernent des activités (vente, sponsoring,...) qui génèrent une recette et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directs. Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[3] La tension salariale est le rapport entre le salaire mensuel brut le plus élevé et le salaire brut le plus bas (= un coefficient par rapport à 1, généralement une valeur comprise entre 0 et 4). Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul, et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au vérificateur aux comptes.

[4] Ratio de dépenses d'impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but social.

[5] Une déclaration sur l'honneur par le président ou un dirigeant.